

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 25 janvier 2017****CP2017_01_6
id. 3020**

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Marie-José MAURIEGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme JALAISE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
D'URBANISME
ELABORATION DU PLAN PLOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE MOLIÈRES**

Monsieur le Président soumet, pour avis à la Commission Permanente, le projet d'élaboration du P.L.U. de la Commune de MOLIÈRES.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Toutefois, le Conseil Départemental souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation industrielle, artisanale ou commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...

Monsieur le Conseiller Départemental et Madame la Conseillère Départementale du canton de Quercy-Aveyron, agissant pour le compte du Département, n'ont pas eu d'observation particulière sur ce dossier.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Molières selon les observations susvisées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC